

## **Lutte contre la fracture numérique - Partenariat avec le Sénégal - Subvention du Ministère des Affaires Etrangères**

**M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :** Depuis plusieurs années la Ville de Besançon a engagé une politique forte de réduction de la fracture numérique permettant à chaque citoyen d'accéder aux technologies de l'information et de la communication.

Ces actions ont concerné le domaine éducatif, les personnes âgées, les associations, les familles et se sont concrétisées par les projets 1000 ordi@l'école, ordiclasse, les points d'accès multimédia (PAM), les Espaces Publics Numériques (EPN), le cartable numérique, Besançon-Clic, Mon assoPr@tic.

Elles ont été réalisées selon des modèles économiques optimisés, reproductibles en respectant les principes du développement durable et en permettant à des personnes handicapées d'accéder à un emploi.

Lors de sa visite à Besançon au printemps 2005, le Président de la République du Sénégal, Maître Abdoulaye WADE a été séduit par le dispositif mis en place dans notre ville et a souhaité qu'une collaboration s'établisse pour reproduire ce modèle et développer dans son pays l'équipement des écoles élémentaires. Rappelons que le Président WADE s'est personnellement engagé au plan mondial à réduire la fracture numérique en créant un fonds mondial de solidarité numérique pour offrir au plus grand nombre l'accès au savoir, à la connaissance...

En 2006, la Ville de Besançon ayant trouvé auprès du groupe AXA, qui renouvelait son parc de 30 000 ordinateurs, un moyen de répondre aux sollicitations du Sénégal a accepté de transmettre son savoir-faire, ses technologies, son expertise aux ingénieurs sénégalais pour lancer le projet Sénéclit. Une maquette sur 3 écoles a été installée en juin 2006 à Dakar.

En 2006 la Ville de Besançon a répondu à l'appel à projets de soutien à la coopération décentralisée en matière de solidarité numérique lancé par le Ministère des Affaires Etrangères.

Notre dossier, ainsi que celui de 5 autres collectivités territoriales (Marseille, Le Havre, Grand Chalon, CG Seine Saint-Denis et Saint-Nazaire), a été retenu par le Ministère et une subvention de 260 000 € a été allouée fin 2006 à la Ville pour la réalisation de cette coopération.

Le projet consiste donc à équiper sur 3 ans les écoles élémentaires du Sénégal d'une salle informatique multimédia (20 ordinateurs) destinée aux élèves mais aussi aux familles (en dehors des heures de classes), pour permettre au plus grand nombre d'accéder au savoir, à la connaissance, aux services en ligne grâce à internet et aux logiciels installés.

Cet équipement s'accompagne d'un dispositif de formation, d'aide à l'apprentissage et d'accompagnement pour l'ensemble des usagers.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une politique de réduction de la fracture numérique, de création d'emplois, et de développement durable.

*Les grandes lignes du projet sont les suivantes :*

a) Le groupe Axa fournit gratuitement les ordinateurs retirés de son parc. Ces ordinateurs doivent toutefois répondre à des caractéristiques techniques minima pour garantir un usage de bonne qualité (matériel équivalent à celui installé dans les écoles de Besançon).

b) Le Sénégal met en place une structure qui prend en charge les missions de :

- nettoyage, tests et génération des ordinateurs. Ce travail sera effectué par des travailleurs handicapés
- de recyclage des ordinateurs en fin de vie

- l'aménagement des salles informatiques
- l'installation, la configuration, l'administration, le dépannage et l'évolution des plateformes installées
- la formation des enseignants
- l'animation en relais avec les structures associatives locales des espaces numériques pour former les adultes.

c) Le Service Informatique de la Ville de Besançon en collaboration avec le CHAT chargé d'aider le Sénégal dans la mise en place de l'atelier informatique pour les handicapés, assure la coordination du projet, le transfert de compétences, la formation des équipes techniques. Il coordonne avec l'Inspection Académique de Besançon la formation des enseignants formateurs du Sénégal.

Dans le cadre de ce projet de collaboration Nord / Sud, la Ville de Besançon et la République du Sénégal souhaitent coopérer afin de mettre en place une organisation comparable à celle qui a permis à la Ville de Besançon d'équiper depuis plusieurs années ses écoles primaires d'ordinateurs réhabilités, l'objectif étant que très rapidement les équipes sénégalaises aient acquis toute leur autonomie sur ce projet.

Le financement de ce projet sera assuré pour la plus grande part par le Sénégal. La Ville de Besançon et le Ministère des Affaires Etrangères apportent donc respectivement la mise à disposition de moyens humains pour assurer le pilotage du projet et le transfert des compétences, le financement des équipements, logiciels, déplacements et frais de transports des marchandises.

*Le Calendrier :*

Le projet est réalisé en trois phases :

**Phase 1** : réalisation d'un pilote sur trois écoles en 2006.

**Phase 2** : 2007 - création d'un centre de reconditionnement des ordinateurs par des travailleurs handicapés et installation d'au moins 1 000 ordinateurs répartis dans 25 écoles.

**Phase 3** : à partir de 2008 Généralisation de la démarche.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le projet d'équiper les écoles sénégalaises en ordinateurs

- inscrire le montant de la subvention de 260 000 € du Ministère des Affaires Etrangères sur l'imputation 74.04.74718.7028.10100 et de la réaffecter en dépenses sur l'imputation 011.04.6068.7028.10100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 2 avril 2007.*